

Les objectifs de l'agglomération

Démarche de co-développement

<i>Construire la métropole de demain</i>	4
■ Promouvoir une agglomération proche et solidaire	4
■ Valoriser la diversité de nos paysages naturels et fluviaux.....	6
■ Accompagner la métropolisation de l'agglomération	8
<i>Renforcer l'attractivité de la métropole</i>	10
■ Renforcer la compétitivité de notre économie.....	10
■ Promouvoir l'économie de proximité	12
<i>Favoriser une mobilité maîtrisée et durable</i>	15
■ Développer l'offre de transport en commun	15
■ Améliorer les conditions de déplacement pour favoriser la mobilité et réduire l'usage de la voiture	16
<i>Gérer la ville au quotidien</i>	19
■ Optimiser la gestion des déchets ménagers.....	19
■ Gérer l'eau, ressource et risque	20
■ Mettre en œuvre le Plan Climat à l'échelle du territoire : Favoriser les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables.....	21
■ Limiter les nuisances	22
<i>Poser les bases d'un partenariat</i>	23
■ Des modalités renouvelées de débat et de décision.....	23
■ Un partenariat avec les communes renforcé par davantage de souplesse et de proximité	24

Si l'action de la Cub a fortement façonné l'histoire de l'agglomération, les enjeux des six prochaines années constituent de véritables défis pour son développement. Tensions financières, risques sociaux, industriels, urgence écologique, accroissement démographique nous imposent d'avoir un cap politique empreint d'innovation, de simplicité et d'équilibre afin de hisser Bordeaux et ses 700 000 habitants au rang des métropoles européennes pour assurer l'emploi et le développement tout en préservant le cadre de vie de la métropole et en offrant les services attendus.

Pour relever ces défis, la Cub et les communes s'engagent ensemble, à mettre en œuvre un nouveau cycle de projet en posant les bases d'un nouveau partenariat. Cette nouvelle coopération devra tendre vers plus de transparence, de souplesse, de proximité dans l'élaboration des projets et dans la prise de décision. Le rôle prépondérant de la commune et de son maire devra être réaffirmé au travers notamment de l'application du principe de subsidiarité.

Pour faire évoluer la façon dont la Cub exerce sa mission de proximité en lien avec les communes quatre orientations de travail ont été fixées :

- La démarche de co-développement en contractualisant avec les communes à partir d'un projet de territoire et sa déclinaison opérationnelle,
- L'évolution des circonscriptions en antennes de proximité afin qu'elles deviennent un des leviers de la proximité en terme d'urbanisme, de développement économique, de services urbains...Une expérimentation est en cours, le prochain bilan intermédiaire permettra de mesurer le chemin parcouru, il nous faudra alors définir le niveau d'ambition pour les années à venir.
- la création d'un fond de proximité afin que les communes puissent répondre de façon souple et réactive aux besoins locaux de leurs administrés en terme d'équipements de viabilisation et de petites opérations d'aménagement de leur espace public. Les critères de répartition de ce fond sont en cours de définition, aussi, dans l'attente de la mise en place des antennes de proximité, un fond provisoire est mis en place pour 2009, limité aux travaux de voirie sur les voies de desserte, et au réseau secondaire d'assainissement eaux usées et eaux pluviales.
- la mise à l'étude du transfert éventuel de la compétence voirie aux communes : après enquête, il s'avère, à ce jour, que le transfert n'est pas souhaité par les communes mais qu'il y a nécessité à mettre en place des actions d'amélioration.

Pour ce qui concerne le premier axe, un contrat de co-développement sera signé par la Cub et chacune des 27 communes. Il s'appuiera sur un projet partagé du territoire en précisant sa déclinaison opérationnelle sur trois ans. Cette déclinaison opérationnelle doit avoir une vocation large et peut traduire des modalités d'action innovantes. Les objectifs communautaires ainsi que le projet communal seront, hiérarchisés, programmés et évalués dans un souci de lisibilité et de co-responsabilisation.

Afin d'initier cette démarche, ce document fixe des objectifs des politiques communautaires à l'horizon 2020 et opère une synthèse des projets à plus court terme. Il réaffirme une vision commune de la métropole de demain, solidaire, durable et fondée sur le respect des équilibres des territoires.

Cette vision commune doit mettre en avant la richesse de notre agglomération, notamment au regard de la dimension et de la diversité des espaces naturels du territoire.

L'atteinte des objectifs de développement devra se faire avec le souci de la préservation des équilibres financiers.

Construire la métropole de demain

Equilibrer le développement urbain et garantir l'accès au logement pour tous

Crée par l'autorité de l'Etat, notre institution avait pour vocation initiale d'équiper le territoire de réseaux structurants pour accompagner son développement dans un contexte de forte croissance économique et urbaine. Ainsi, dans les années 70, de grands équipements sont réalisés par la Cub notamment pour lutter contre les inondations et pour alimenter en eau potable les habitants de l'agglomération.

Dans le mouvement d'expansion urbaine, les décennies quatre-vingt et quatre-vingt dix se sont caractérisées par une urbanisation fortement consommatrice d'espace. Les années 2000, marquent la prise de conscience des limites de ce développement urbain : les temps de déplacement s'allongent, les réseaux routiers sont saturés, la pression foncière s'intensifie. Pour encadrer cette expansion la CUB a élaboré de grands documents cadres sur les déplacements, l'habitat, le développement économique. Elle réalise aussi, en deux phases, 44 km de réseau de tramway et restructure son réseau de bus. Enfin, avec les communes, elle augmente très concrètement le nombre d'opérations d'aménagement, sous forme de Zones d'Aménagement Concerté et Programmes d'Aménagement d'Ensemble. Des centres-villes sont aménagés (par ex : Pessac, Saint Médard, Talence, Mérignac) pour renforcer leurs fonctions de pôle de proximité et de services, des quartiers sont restructurés (Chartrons et Bastide pour Bordeaux par exemple)...Les sites de la politique de la ville sont fortement rénovés et restructurés grâce à l'effort conjoint de la Cub, des communes et de l'Etat. En 2005, la prise de délégation des aides à la pierre couplée aux aides propres de la Cub placent notre institution comme acteur majeur de la politique de l'habitat. Enfin, en matière de développement économique, la politique des Sites d'Intérêt Métropolitain et les actions en faveur des parcs d'activités économiques ont vocation à donner à la métropole des zones d'accueil d'activités de niveau européen.

Cependant, le bilan de la décennie marque le relatif échec de la maîtrise de l'étalement urbain dans un contexte de forte croissance démographique.

L'enjeu de construire la métropole de demain pour la période qui s'ouvre, est de s'accorder sur un modèle de développement qui concilie durabilité et attractivité et réponde aux besoins des habitants en terme de logements et d'emplois et d'offre de services.

Le défi est donc de construire une ville qui rapproche services à la population, emplois et habitat, le tout en respectant les identités communales et en valorisant les espaces naturels.

■ Promouvoir une agglomération proche et solidaire

Le dynamisme démographique de notre agglomération (entre 1999 et 2006, 0,9% de croissance par an) nous conduirait, si les tendances se poursuivent à 796 000 habitants en 2020 soit près de 100 000 habitants pour les 15 ans qui viennent.

Le double enjeu est d'accueillir cette population nouvelle dans un cadre de vie de qualité et de soutenir un développement urbain équilibré en dynamisant le cœur de l'agglomération et en promouvant un développement urbain périphérique favorisant les polarités.

Plus concrètement, sur l'ensemble des 27 communes comment et où accueillir ces populations nouvelles. Traduit en nombre de logements (cf. le Programme Local de l'Habitat) cela équivaut à 5 000 logements à réaliser tous les ans et en tenant compte également de la

baisse du nombre d'habitants par logement. Parmi les 5000 logements, plus de 2000 doivent relever du parc locatif social (dont 1350 relevant du parc public, 304 du parc privé auxquels il faut ajouter 500 logements à reconstruire suite aux projets de rénovation urbaine).

Le PLU actuel offre un potentiel de construction autour des corridors de transport et des centres bourgs et des formes urbaines visant à favoriser le recentrage du développement.

Pour autant, les deux premières années de mise en œuvre du PLU montrent les difficultés à initier un développement urbain moins consommateur d'espace : les possibilités de constructibilité prescrites dans la réglementation du PLU ne sont pas utilisées au maximum.

Si les objectifs du PLH commencent juste à être atteints, les efforts déjà consentis en matière de création de logements doivent donc être poursuivis et doivent assurer une mixité sociale.

Aussi, le rythme de construction doit être accéléré dans un souci fort d'économie de l'espace.

Les projets de territoire préalables à chacun des contrats de co-développement sont l'opportunité, pour chaque commune et la Cub, de quantifier, de planifier et de territorialiser les sites de développement en cohérence avec l'offre d'équipements et de services.

En particulier, les projets de territoire que nous devons élaborer devront contribuer à :

- accueillir des projets urbains compacts sur les territoires traversés par les lignes de bus structurantes, les lignes de actuelles de transport en commun en site propre et les futures lignes du réseau de TCSP
- promouvoir de grandes opérations d'urbanisme à l'intérieur de la rocade
- prendre en compte l'ensemble des opportunités d'aménagement et de construction dans le respect du projet urbain (combler les dents creuses, renforcer les polarités déjà existantes,...)
- promouvoir la mixité entre les fonctions d'habitat, de travail et de services
- généraliser la prise en compte de principes d'aménagement durable en vue de favoriser la qualité environnementale dans la construction du cadre de vie : la réalisation des éco quartiers constituant le stade le plus abouti prenant en compte l'ensemble des champs d'action communautaire.

Suivi des indicateurs suivants :

Evolution de la densité urbaine :

- Droits à construire délivrés au regard de la constructibilité offerte par le PLU de permis de construire d'habitat collectif dans la bande des 300 m des couloirs TCSP et des lignes structurantes,

- Droits à construire délivrés au regard de la constructibilité offerte par le PLU de permis de construire d'habitat collectif déposés dans les zones de centralités

Evolution de l'étalement urbain :

- Analyse de la construction dans les lisières de la frange urbaine (zones UPL et N2)

Evolution du dynamisme démographique :

- Suivi de l'évolution démographique à l'échelle du SCOT et de la Cub.

■ Valoriser la diversité de nos paysages naturels et fluviaux

Les espaces naturels et agricoles représentent 50% de l'espace communautaire et constituent une richesse à valoriser. Leur préservation est un des leviers de la maîtrise de l'étalement urbain. Aussi, pour arriver à les préserver il convient de faire en sorte qu'ils participent à l'identité de l'agglomération et d'arriver à leur conférer une fonction d'agglomération.

Si traditionnellement la Garonne était un axe majeur de circulation des hommes et des marchandises, elle conserve encore un caractère structurant avec l'implantation et la modernisation des grandes infrastructures de transport.

Mais elle constitue surtout à la fois un cadre de vie potentiellement remarquable par la qualité de ses paysages et de ses milieux naturels et un réservoir de biodiversité d'intérêt national et européen.

Ainsi, des espaces de dimension intercommunale ont été recensés afin de veiller à préserver les grandes continuités naturelles de part et d'autre de la Garonne : le Parc des Jalles, le Parc des Côteaux, les berges et zones humides de bords de Garonne et de Dordogne, la coulée verte de la Vallée du Peugue, les marais de la presqu'île d'Ambès, les Vallées de l'Eau Bourde et de l'Eau Blanche, les franges forestières ouest constituent les espaces majeurs de la trame verte de l'agglomération.

Par ailleurs, le programme européen NATURA 2000 est une chance pour concilier la préservation d'espaces naturels remarquables avec des activités humaines soutenables (par exemple maraîchage bio dans une zone NATURA 2000).

La Cub s'engage à mener, avec l'aide des communes un programme de valorisation des espaces naturels et ensemble à faire émerger ces projets.

Cela nécessite un travail important d'ingénierie, de maîtrise foncière, d'aménagement et de gestion, sans oublier une nécessaire animation et la communication auprès des citoyens.

L'agriculture soumise à la pression urbaine doit aussi faire l'objet d'une attention et de programmes de préservation. Sylviculture d'un côté, viticulture, mais aussi maraîchage façonnent et constituent une part du paysage de l'agglomération.

Les contraintes d'inondabilité sont également à prendre en compte.

Objectif communautaire quantifié et indicateur :

Stabiliser le pourcentage actuel de 50% d'espaces naturels et agricoles : suivi des acquisitions, mutations foncières dans les zones N1 et N2 et A du PLU

+ Nombre de projets montés

Diversifier l'offre d'habitat et dynamiser la production de logement social

L'accueil de populations nouvelles passe par une réponse aux besoins en logement à la fois pour les habitants aux revenus modestes, avec une offre de logements sociaux et conventionnés, et pour les autres habitants qui doivent aussi faire face à une pénurie d'offre locative. De même, les évolutions des modes de vie, et notamment la décohabitation, entraînent une diminution du nombre de personnes par logement (entre 1990 et 1999, la taille moyenne des ménages est passée de 2,35 à 2,18, ainsi, sur cette même période, alors que le nombre d'habitants a augmenté de 5,7%, celui des ménages de 14%). A contrario on

doit faire face depuis quelques années à une impossibilité de décohabitation pour des raisons d'absence d'offre adéquate et des raisons de précarité économiques.

L'objectif est de tendre vers une mixité sociale et générationnelle équilibrée du territoire communautaire et de donner un accès au logement pour tous.

Le Plan Local de l'Habitat et le Plan de Cohésion Sociale ont fixé l'objectif d'accroître de près de 2000 logements par an le parc de logements locatifs conventionnés. Par ailleurs, la loi sur le Droit d'Accès au Logement impose l'élargissement de la gamme des produits afin de fluidifier l'accès au logement aidé : la production de logement type Prêt Locatif Aidé d'Intégration doit augmenter à l'échelle communautaire.

La Cub et les communes ont un rôle central d'animation de la politique de l'habitat.

La Cub pour sa part a pris depuis 2006 la délégation des aides à la pierre et négocie avec l'Etat des objectifs quantitatifs de production de logements sociaux, elle soutient la politique de la ville, accompagne fortement les projets de l'ANRU, soutien sur fonds propres les opérations de logement locatif social.

Les communes interviennent de diverses façons et plus particulièrement à travers le foncier, l'octroi des droits à construire et l'accompagnement social des habitants.

Le partenariat entre la Cub et les communes est essentiel à la réussite de cet objectif de production ambitieux, chacun étant, dans son champ de compétence propre facilitateur et promoteur de la politique de l'habitat.

Les projets de territoire spécifieront à partir de la connaissance de la programmation triennale des opérations publiques de logement conventionnés et à partir des objectifs territorialisés du PLH, les objectifs par type de logement.

Les contrats décriront les moyens planifiés pour contribuer à la diversification de l'offre et pour favoriser la sortie des opérations de logements conventionnées : aides propres de la commune, opération d'aménagement et d'habitat, adaptation ou création de réseaux, aménagement des espaces publics... La Cub s'attachera à accompagner les initiatives des communes sur le parc privé dans la mesure où ces initiatives visent au développement de l'offre de logements à loyer maîtrisé, à la lutte contre les formes de mal logement et à la remise sur le marché de logement vacant.

Objectif communautaire quantifié et indicateur :

Suivi de l'atteinte des objectifs du PLH et du Plan de Cohésion Sociale déclinés par commune ; respect des programmations triennales arrêtées avec les communes ; suivi de l'évolution du % de logements sociaux dans chaque commune (au sens de la loi SRU)

Reconstituer des réserves foncières

L'action foncière est au centre de toute l'action communautaire. L'enjeu est de reconstituer des réserves foncières pour maîtriser les secteurs de développement à moyen terme et long terme et pouvoir orienter le développement sur les secteurs prioritaires actuels. Le but est de gérer l'évolution du tissu urbain afin de concilier maintien des espaces naturels et le développement urbain.

Les travaux en cours de la mission confiée à Madame Bersani seront l'occasion de mieux étudier les grands principes de la stratégie foncière et l'opportunité de la création d'un Etablissement Public Foncier Local et un partenariat actif avec les communes est à construire.

Les contrats de co-développement devront voir figurer les objectifs volontaristes pour la reconstitution de réserves foncières et donner de la lisibilité sur la programmation des

cessions et les acquisitions dans le cadre du foncier opérationnel en faveur de l'habitat et notamment les Servitudes de Mixité Sociale, du développement économique, des déplacements et de la préservation des espaces naturels. Ainsi, ils devront préciser les secteurs prioritaires d'interventions foncières et ceux nécessitant une veille foncière.

Enfin, cette politique volontariste devra s'accompagner d'une concertation entre les communes et la Cub sur les modalités de traitement des Déclarations d'Intention d'Aliéner, les modalités de portage financier par la Cub des préemptions à des fins communales (prix de cessions, pollution des sols, échanges de terrains,...). Les décisions qui seront prises pour la gestion d'un Plan Prévisionnel d'Investissement foncier et les modalités à mettre en œuvre pour financer et réaliser les réserves foncières s'accompagneront d'un mode opératoire concerté avec les communes.

Objectif communautaire quantifié et indicateur :

Accroître le pourcentage de réserves foncières dans les secteurs prioritaires : recentrage de l'urbanisation (corridors TC, intra-rocade, centres bourgs, gares et pôles intermodaux...) ou de renouvellement urbain (friches commerciales...)

■ Accompagner la métropolisation de l'agglomération

L'agglomération réunit une grande variété de fonctions économiques, sociales, culturelles, qui coexistent et interagissent. C'est l'équilibre entre ces activités, combiné avec la qualité de l'espace urbain et des paysages, qui détermine la qualité de vie.

Elle se doit donc d'offrir à ses habitants toutes les fonctions métropolitaines, pour répondre à leurs besoins, à tous les âges de la vie et dans toutes les situations personnelles et professionnelles. En complément de tous les équipements qui maillent le territoire, les grands projets d'infrastructure et d'aménagement permettront à l'agglomération de conforter sa visibilité, son attractivité et sa capacité à accueillir de nouvelles populations.

Les acteurs publics et la Cub conjuguent leurs efforts pour réaliser les projets phares répondant à cet enjeu :

- Bordeaux Euratlantique : ce projet impacte les communes de Bordeaux, Bègles, et Floirac sur les deux rives de la Garonne. Désormais identifié comme Opération d'Intérêt National (OIN), dont le futur périmètre couvrira une superficie de 1 000 ha, Euratlantique vise à développer, autour de la gare Saint-Jean, un pôle d'affaires international et donc à la clé plusieurs milliers d'emplois. L'objectif est également le remodelage de tout le sud de l'agglomération par une vaste opération de renouvellement urbain. La Communauté, aux côtés des trois communes concernées, est partie prenante de l'établissement spécialement créé dans ce cadre
- Projet Arena : ce nouvel ensemble, réalisé sur fonds privés, réunira en 2012 une grande salle de 15 000 m² multifonction dédiée au spectacle, à la culture, à la musique et au sport. Elle s'accompagnera d'espaces dédiés au temps libre et de commerces sur 28 000 m², créant ainsi un site dont l'attractivité va participer au rééquilibrage de l'offre culturelle et commerciale de l'agglomération et à la reconquête de la rive droite de la Garonne. Cet équipement sera intégré au futur périmètre OIN Euratlantique. La Cub accompagnera le projet en réalisant des travaux connexes dans la ZAC des quais dans laquelle s'insère le projet.

- Agglocampus : ce projet représente une opportunité exceptionnelle pour replacer l'université dans la ville. L'objectif, à horizon 2015, est de construire une grande université européenne avec une forte lisibilité et attractivité internationale. Cela passe notamment par la réorganisation de l'offre d'enseignement en pôles thématiques et un effort de rénovation du patrimoine universitaire. Dans le cadre du Contrat de Projet Etat région, la Communauté Urbaine apportera une contribution de 35M€ sous diverses formes (négociations foncières, maîtrise d'ouvrage directe, montage financier ou encore participation aux logements étudiants).
- Haut débit pour tous : l'équipement des zones d'activités et des pôles d'enseignement, est désormais bien avancé. Dans une nouvelle phase d'intervention, il est désormais envisagé de développer la desserte des zones d'activités économiques diffuses (TPE, artisans et travailleurs indépendants) situées dans des zones de carence internet en amenant le haut débit jusqu'à l'utilisateur final par le biais du FTTH (Fiber To The Home), en priorité dans les nouvelles constructions.

Renforcer l'attractivité de la métropole

Avec une économie dynamique et équilibrée

A l'heure de la mondialisation et dans un contexte toujours plus concurrentiel, l'agglomération bordelaise souhaite avant tout offrir à ses habitants une économie dynamique avec un accès aisé à l'emploi et des possibilités d'insertion pour tous, dans un environnement favorable.

L'impact du secteur économique sur le tissu urbain et sur le lien social est déterminant et doit être pris en compte pour un développement harmonieux. L'économie de l'agglomération doit donc s'inscrire dans le projet du territoire comme l'une de ses composantes, au regard des défis de proximité, d'attractivité, de développement durable que nous aurons à relever dans la décennie à venir. Réussir ces défis permettra de produire des ressources supplémentaires servant à améliorer l'offre de service aux habitants.

Pour ce faire, la Communauté travaille actuellement, pour fin 2009, à la définition d'un schéma de développement économique de l'agglomération. Les quatre atouts clé, qui doivent faire l'objet d'une priorité dans les moyens à consacrer au développement du territoire sont :

- l'effet LGV qui va faire de Bordeaux un carrefour stratégique du Sud Europe Atlantique, et attirer les activités à haute valeur ajoutée, comme les autres moyens de désenclavement
- Agglocampus et l'économie de la connaissance qui donne un nouvel avenir à notre industrie
- le développement durable, qui garantit la qualité de vie attirant la matière grise dont ont besoin nos activités de pointe
- les pôles de compétences déjà ancrés sur l'agglomération : Aéronautique, mécanique, tourisme, éco construction

■ Renforcer la compétitivité de notre économie

Relativement dynamique, avec un solde nettement positif de création d'entreprises depuis 7 ans, et une augmentation du nombre de salariés privés +29% sur 10 ans, notre économie doit encore progresser. Le soutien aux filières est l'un des leviers d'action pour renforcer la compétitivité.

Développer et consolider les filières structurantes de l'agglomération

Les sites économiques en devenir, notamment les parcs d'activités dédiés, permettront de développer et renforcer les filières porteuses, voire labellisées (pôles de compétitivité) :

- Aéronautique : l'Aéroparc s'inscrit dans le pôle de compétitivité mondial Aerospace Valley.
- Tertiaire supérieur : avec 79% des emplois salariés, le tertiaire est le moteur de l'économie de la métropole. Cette filière doit donc faire l'objet d'une attention constante, avec un travail de développement important sur le tertiaire supérieur. Celui-ci se développera plus particulièrement avec le projet Euratlantique, qui aura un impact fort sur

l'économie et l'emploi de la métropole. Un effort particulier doit être fait pour attirer des centres de décisions de grands groupes.

- Environnement et éco-entreprises : cette filière répond à des préoccupations récentes, mais en forte progression, des citoyens. Elle sera exploitée sur plusieurs sites dans l'agglomération dont l'Ecoparc à Blanquefort, le pôle de compétitivité industrie et pin maritime du futur (Xylofutur) basé à Gradignan, le projet Eso Rep à Bègles

- Chimie : le pôle chimie de la Presqu'île peut encore conforter son poids dans l'économie de l'agglomération.

- Optique : la route des Lasers permet à l'agglomération de se prévaloir d'un positionnement reconnu sur un secteur de pointe et d'ouvrir la voie à des activités à caractère scientifique (recherche, innovation, etc)

- La Cité de l'Habitat : concept permettant au consommateur de trouver sur un même lieu plusieurs professionnels de la chaîne des métiers de l'Habitat.

- Le Bioparc se positionne sur la filière biologie/santé à développer actuellement, dans la continuité du pôle de compétitivité Prod'Innov (agroalimentaire, nutrition, santé). Ces projets sont actuellement à l'étude en partenariat avec les communes, et la synergie entre les efforts d'aménagement de la Cub et les services animation économique des communes sera déterminante pour leur réussite

- Logistique : c'est l'une des filières traditionnelles de l'agglomération, à ne pas négliger car elle impacte directement les objectifs que se fixe la Cub en matière de report modal

Prévenir le risque économique

Le solde de création d'entreprises de la métropole bordelaise est positif depuis 7 ans, avec en 2007 environ 1000 structures nouvelles sur notre territoire. Par ailleurs, le secteur privé a produit près de 7 000 emplois supplémentaires en 2007 (*données provisoires Unedic - Assedic*).

Toutefois, certains secteurs d'activité, en particulier ceux de la production de biens, sont aujourd'hui particulièrement menacés. C'est le cas de l'entreprise Sogerma à Mérignac, ou encore de l'usine Ford de Blanquefort dont la cessation d'activité est prévue à l'horizon 2011 et les perspectives de reprises sont encore à affiner. Ces risques sont d'autant plus importants qu'ils concernent de grandes entreprises, pourvoyeuses de nombreux emplois directs et indirects, et également grosses contributrices de taxe professionnelle, qui est la ressource majeure de la Communauté. Ainsi, plus de 54% de la TP est apportée par 140 structures, soit 0,3% des entreprises du territoire.

Cela doit amener la Communauté et les communes, sans pour autant relâcher leur soutien aux PME et TPE, à exercer une veille spécifique sur les entreprises majeures du territoire, et le cas échéant à réfléchir aux possibilités de reconversion, en cohérence avec les projets développés sur l'ensemble de l'agglomération.

Encourager le développement des filières émergentes

L'économie de l'agglomération peut compter sur les filières reconnues, mais il est également important de prêter attention à certaines filières en croissance, qui correspondent bien aux caractéristiques de l'agglomération et notamment :

- Le tourisme d'agglomération : Bordeaux est mondialement identifiée pour sa production vinicole, mais l'agglomération dispose également d'espaces naturels et urbains de grande qualité, qui suscitent l'intérêt du visiteur. La Communauté accompagnera au côté des communes, les projets visant à développer cette spécificité

- Filière créative : plusieurs projets sont en cours sur l'agglomération qui concernent des activités de création artistique ou culturelle. Ces initiatives, qui apportent au territoire de l'activité et des emplois, conforteront l'image de l'agglomération

Renforcer la promotion économique

En dépit du dynamisme de notre tissu économique dans le secteur de l'industrie et des services aux entreprises, nous conservons une image « résidentielle » (vin et tourisme) traditionnelle.

Dans un contexte de désindustrialisation et de concurrence mondiale, il faut faire connaître nos entreprises et nos savoir-faire, pour retenir et attirer les activités et les projets porteurs d'avenir.

Il convient de mettre en place un travail professionnel de promotion économique sur les trois axes prioritaires (effet LGV, Agglocampus, développement durable) pour être perçus comme un territoire d'entrepreneurs et d'innovateurs.

Objectif communautaire quantifié et indicateur :

- Evolution de l'emploi
- Filières : évolution des emplois privés, par type d'entreprises et par secteur d'activité
- Suivi de la création d'entreprises tertiaires/centres de décision*
- Nombre de chercheurs/structures de R&D

■ Promouvoir l'économie de proximité

La fonction économique est l'une des fonctions essentielles d'une métropole. C'est en effet dans le milieu urbain que la population doit pouvoir trouver à la fois l'emploi, le logement et les services nécessaires à ses activités. Dans un contexte national voire international peu favorable, l'objectif premier de la Communauté et des communes est bien de proposer à la population comme aux entreprises un environnement économique moderne, dynamique et solidaire.

Améliorer l'accueil des entreprises dans le respect de l'environnement

La priorité doit aller au renouvellement du foncier économique, par développement de nouveaux sites et réhabilitation des sites existants.

Les entreprises présentes sur le territoire, notamment dans les parcs d'activité, ont besoin d'un environnement favorable à leur développement. La visibilité de l'entreprise et son accessibilité constituent des préalables essentiels, afin d'assurer dans les meilleures conditions toutes les fonctions nécessaires à leurs activités. Les parcs d'activité existants doivent être confortés et valorisés pour offrir de nouvelles perspectives aux entreprises et aux employés. Cela passe par des travaux d'accessibilité, de voirie, de sécurité, de signalétique.

Par ailleurs, toute une panoplie d'offres de services aux entreprises, transporteurs et commerces doit permettre de faciliter la circulation des marchandises : politique de stationnement pour garantir des temps d'accès aux professionnels, solutions innovantes et concrètes pour résoudre les difficultés spécifiques aux entreprises en milieu urbain

Un autre point fondamental est celui de la desserte en haut débit. L'effort important réalisé dans les années passées doit être poursuivi par Inolia, afin d'assurer une couverture de tous les sites économiques.

Enfin, la Communauté sera attentive au traitement des sites au sens large, en veillant particulièrement à la prise en compte des politiques environnementales transversales, en association avec les communes concernées. Un travail de fond sera mené avec elles sur la gouvernance des sites, notamment afin de développer les services aux employés (restauration, crèche, démarches de co-voiturage), la promotion des sites, la certification environnementale.

Des parcs d'activité visibles et bien équipés répondront à la demande des entreprises déjà installées sur le territoire mais doivent également permettre d'attirer de nouvelles entreprises qu'un haut niveau de service convaincrait de s'installer sur le territoire communautaire.

Renforcer le tissu économique diffus

L'économie du territoire n'est pas uniquement liée aux grosses et moyennes entreprises : il est à noter que presque 50% de la taxe professionnelle est apportée par plus de 40 000 redevables, ce qui signifie qu'une grosse partie des contributeurs est constitué de toutes petites entités, qui interviennent davantage sur les activités de proximité (services à la personne, petit commerce, artisanat). Cette spécificité de l'économie bordelaise est également à mettre en corrélation avec un développement relativement important de l'économie résidentielle, l'activité créée pour répondre aux besoins des résidants locaux.

L'un des enjeux des années à venir est donc de ne pas se focaliser uniquement sur le tissu industriel et les grands sites de développement économique mais également de préserver et développer si possible le tissu diffus.

Ainsi, en zone urbaine, la mixité devra être renforcée, afin d'offrir aux usagers les services de proximité et d'éviter la résidentialisation des espaces urbains, avec la migration des commerces vers les sites à vocation économique.

Ce milieu économique doit être pris en compte dans le cadre d'un travail mené en partenariat avec les communes, qui peuvent intervenir notamment sur les permis de construire des opérations de logement afin de réserver les espaces en pied d'immeubles à des activités commerciales par exemple, ou encore via le PLU. Cette recherche de mixité peut également s'envisager, à l'inverse, dans les zones d'activité, avec l'intégration d'activités d'hébergement par exemple.

Soutenir l'économie sociale et solidaire

Sur notre territoire, l'économie sociale et solidaire (ESS) représente environ 9% des établissements et des emplois. Son poids dans l'économie est donc important, et doit être pris en compte pour répondre à notre vision d'un territoire performant et solidaire.

Depuis fin 2006, la CUB s'est engagée à soutenir l'emploi et l'économie solidaire à travers sa commande publique. Des clauses sociales ont été mises en place dans des marchés importants de la Cub, permettant d'offrir à des personnes en grande précarité 15 000 heures de travail à 45 personnes sur les chantiers (sur l'agglomération, c'est plus de 360 personnes qui ont bénéficié de 120 000 heures de travail liées à la commande publique). Ces actions devront être poursuivies dans les années à venir autant que possible, car elles

permettent de créer une véritable coopération entre les donneurs d'ordre, les entreprises du BTP et les acteurs de l'emploi et de l'insertion.

En 2006, la Communauté urbaine a initié un partenariat structurant avec l'acteur tête de réseaux dans l'économie sociale et solidaire, la CRESS Aquitaine, elle accompagne également plusieurs structures spécialisées, et réfléchit à intensifier son action en la matière.

Enfin en 2008, la Communauté urbaine a souhaité mettre en place un partenariat avec les communes dans le domaine de l'économie sociale et solidaire : dans ce but, un réseau d'élus et de techniciens a été constitué, visant à échanger les bonnes pratiques et à mettre en place des solutions novatrices ; il se réunira 4 fois par an.

Maintenir le commerce de proximité et maîtriser l'urbanisme commercial

Suite au constat de surdensité de l'équipement commercial de l'agglomération établi lors des réflexions menées en 2005 et 2006, la politique de développement commercial soutenue par la Cub est la suivante :

- limiter l'extension des grands centres commerciaux de périphéries existants
- n'autoriser la création de nouvelles concentrations commerciales que dans la mesure où elles représentent un concept nouveau
- contribuer à renforcer le commerce de proximité et des centres-villes dans le cadre de la programmation des opérations d'urbanisme
- faire des opérations exemplaires en matière de développement durable
- veiller à une meilleure insertion urbaine des grands pôles commerciaux
- porter une attention particulière aux quartiers sensibles

Corrélativement, les conditions d'approvisionnement des petites surfaces et des commerces de proximité devront être réfléchies via la mise à place de service de logistique urbaine.

Objectif communautaire et indicateur :

- accueil des entreprises : production de foncier économique correspondant aux besoins des entreprises (m² mis sur le marché) et taux de couverture offre Cub/besoins exprimés
- tissu économique diffus : suivi de la création de TPE
- ESS : nombre d'heures d'insertion et d'emplois générés par les clauses sociales
- progression des grandes et moyennes surfaces et suivi des autorisations d'implantation nouvelle.

La Communauté et les communes devront dans les années à venir faire face à une économie en mutation, et doivent s'allier pour mettre en place les actions de maintien de l'existant et surtout pour s'adapter à un contexte évolutif, en anticipant sur les filières porteuses de demain. C'est donc une réflexion partenariale et solidaire qu'il faudra développer.

Favoriser une mobilité maîtrisée et durable

Dès la fin des années 90, la politique de déplacement et des transports de l'agglomération visait à réduire l'usage de l'automobile. Les études et débats menés dans le cadre du Grenelle de l'environnement confortent cette nécessité et fixent comme objectif de réduire d'au moins 20% les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020.

Il est important de rappeler qu'en 2003, le secteur des transports représentait sur la Cub 42% des émissions de Gaz à Effet de Serre.

Aussi, il s'agit de concevoir un système et un service de transport qui améliorent le fonctionnement de l'agglomération, et répondent aux besoins de sa population tout en s'adaptant aux spécificités des territoires constituant l'agglomération.

Les axes de travail sont l'augmentation de l'offre de transport en commun et l'amélioration des conditions de déplacement pour favoriser la mobilité.

■ Développer l'offre de transport en commun

La Cub se donne pour objectif d'ici 2020 de doubler la fréquentation du réseau de transport de 2.2 points, de réaliser 24 Km de tramway supplémentaires et de préparer les corridors TCSP ultérieurs.

Aujourd'hui, le réseau s'organise à partir d'une colonne vertébrale constituée de trois lignes de tramway et d'une dizaine de lignes de bus structurantes. Des lignes principales et des lignes locales complètent la desserte du territoire.

Dans ce contexte, et afin de compléter le réseau actuel, des études ont été lancées en 2007 afin de définir un réseau à l'horizon 2013. Le futur réseau a pour principaux objectifs :

- de rapprocher les pôles d'emplois des zones d'habitat ;
- de desservir les quartiers d'habitat social;
- d'améliorer l'offre de transport des zones peuplées peu desservies ;
- de renforcer la desserte des équipements structurants de l'agglomération.

L'enjeu est, d'une part, de mettre en place un réseau de transport en commun optimisé et performant, et, d'autre part, d'étudier les potentialités d'évolution afin de s'adapter aux diverses évolutions (urbaines, sociales, environnementales, économiques...) du territoire.

Ainsi, à court terme (horizon 2013), il s'agit de prolonger les lignes A, B et C, et de créer une ligne D entre le centre de bordeaux et les boulevards, augmentant le réseau actuel de 17 km.

De même, la mise en œuvre opérationnelle de l'étude sur la mise en service d'une liaison Tram train offrira la possibilité de relier les communes de Parempuyre, Blanquefort, Bruges au réseau de tramway et donc au centre de l'agglomération.

A un horizon plus lointain (2013-2020), il s'agit d'étudier les principes du développement du réseau de TCSP : les choix de tracé, les priorités et les modes de transport ne sont pas encore définis, la réalisation financière reste à programmer. Les dessertes suivantes sont concernées par le programme d'étude :

- la liaison entre le futur lycée Terre Sud de Bègles et le territoire de Villenave d'Ornon extra-rocade ;
- la liaison entre le carrefour des 4 chemins (ligne A du tramway) et l'aéroport de Mérignac ;
- la desserte de la rive droite (liaison Bordeaux Cracovie – pont Bacalan Bastide – pôle intermodal de Cenon Pont Rouge – Bordeaux Bastide – quais de Floirac) ;
- la liaison reliant le CHU Pellegrin (Bordeaux) – le domaine universitaire (Talence) – le territoire de Gradignan jusqu'au quartier de Beausoleil ;
- la liaison entre le terminus de la ligne A (La Gardette - Bassens – Carbon Blanc) et les centres de Carbon Blanc et Bassens ;
- la desserte du projet Euratlantique constitue également un thème de réflexion.

Les contrats de co-développement doivent notamment définir les sites prioritaires de développement : l'analyse de l'offre de transport en commun existante (lignes principales et locales) et son impact sur l'attractivité du site feront parti des critères de choix et de priorisation d'un site par rapport à un autre, des adaptations potentielles pourront être toutefois apportées pour mieux accompagner le projet urbain local.

Pour ce qui concerne le tissu urbain existant, les dessertes locales feront l'objet d'une attention régulière afin d'adapter leur niveau de service à l'évolution urbaine des quartiers desservis et aux évolutions du réseau structurant.

L'objectif est un réseau de transport global optimisé : le niveau de fréquentation des lignes sera un des indicateurs suivis et partagés avec la commune. Aussi, le souci de l'économie générale du réseau devra présider à toutes les adaptations envisagées. C'est dans cet esprit de co responsabilité que la Cub poursuivra l'accompagnement des communes dans l'expression de leur besoin de desserte locale. Il en sera de même pour le transport scolaire où la Cub s'engage à desservir un maximum d'établissements scolaires par le réseau TBC. Parallèlement, les communes, organisateurs secondaires, devront s'engager à finaliser les dessertes, dans un souci d'économie du service : ces engagements mutuels peuvent porter à la contractualisation.

L'enjeu de cette démarche est d'assurer le développement de la fréquentation tout en permettant le financement sur la mandature de 24 km de tramway et Tram Train.

Outre l'amélioration de l'offre de transport en commun, la recherche de la complémentarité des différentes modes de transport doit être le fil conducteur de la stratégie globale des transports et déplacements afin de favoriser la mobilité.

■ Améliorer les conditions de déplacement pour favoriser la mobilité et réduire l'usage de la voiture

Les facteurs en faveur de la mobilité sont un réseau viaire maillé, une offre de service de transport en commun de qualité, et une intermodalité entre les modes TC, voiture et modes doux.

Compléter le maillage sur réseau viaire : les franchissements de la Garonne

Les projets de franchissement Lucien Faure et Jean Jacques Bosc permettront de réduire le déficit de franchissement de la Garonne et de favoriser les échanges entre les deux rives : ils complètent le maillage viaire en réalisant la ceinture de cœur de l'agglomération en l'élargissant à l'ensemble de la rive droite et offrent la possibilité de poursuivre les itinéraires associant tous les modes de déplacements (marche, deux roues, transport en commun et véhicule particulier) tout en poursuivant la mise en valeur du fleuve.

L'Etat a pour projet la mise à deux fois trois voies de la rocade : l'amélioration de circulation de cet axe fait parti des objectifs de la Cub tout en veillant à l'intégration de cette infrastructure aux évolutions urbaines qui l'entourent.

De même, dans le cadre des réflexions sur le SCOT, avec l'abandon du grand contournement, une réflexion sur le schéma de déplacement doit être engagée.

Augmenter la qualité de service de transport en commun urbain

Pour atteindre l'objectif ambitieux d'augmentation de la fréquentation des TC, la Cub, au-delà de l'augmentation kilométrique de l'offre et de la meilleure adéquation du réseau avec les pôles de mobilité (grands équipements d'agglomération, zones d'emplois,...), doit veiller à améliorer la qualité de service de son réseau de transport : l'augmentation de la vitesse de circulation des bus en aménageant des sites propres, l'amélioration de la régularité des bus offrant une visibilité et une fiabilité du service meilleures contribuent à la qualité du service.

Favoriser l'utilisation des modes doux et une circulation apaisée

La part de marché des vélos était de 2% en 1999, sur l'ensemble des déplacements, elle a depuis progressé régulièrement, l'objectif dans le cadre du Grenelle serait de l'amener à 10% en 2020.

L'encouragement de la pratique cycliste et piétonne au quotidien nécessite une approche différente de l'organisation et du dimensionnement des espaces collectifs en proposant des itinéraires dédiés et en partageant mieux les espaces publics et en poursuivant la résorption des discontinuités cyclables, des franchissements de la rocade, et de la généralisation des doubles sens cyclables, tels que prévus au plan vélo de la Cub.

Parallèlement les actions sur la voirie doivent aller dans le sens du développement des transports collectifs et l'usage des modes doux : les axes de travail sont le meilleur partage physique de l'espace mais aussi la régulation par les vitesses de circulation autorisées, l'amélioration de l'accessibilité et de la sécurité des usagers (vélos, piétons, et automobilistes).

Développer l'intermodalité

La complémentarité entre les modes tels le train, les transports en commun urbains, les cars trans Gironde, le vélo et la marche constitue les bonnes conditions d'amélioration des déplacements.

Si, à ce jour, les parcs relais et les pôles intermodaux (Cenon Pont Rouge, Saint Jean, Arlac, Pessac) sont les équipements les plus illustratifs sur la Cub, les actions permettant l'intermodalité seront à promouvoir tant au service des déplacements des personnes qu'au service des entreprises :

- augmentation de l'offre de pôle d'échanges,
- mise en place de système d'information partagé, de titre unique de déplacement dans le cadre de coopération entre les différents acteurs publics (Autorités Organisatrices des Transports),
- mise à disposition d'offre de service vélo : parkings sécurisés et offres de location à la journée de vélo par exemple,
- accompagnement des initiatives de plans de mobilité des employés.

C'est du partage de ces objectifs entre la Cub et les communes que dépendra l'amélioration des conditions de déplacement sur l'agglomération et c'est dans la co responsabilité Cub / communes que dépendra la mise en place d'un réseau de transport performant.

Objectif communautaire quantifié et indicateurs :

Doubler en 2020 la fréquentation des transports en commun à l'horizon 2020 (objectif intermédiaire de 50% en 2013).

Avoir 10% de part de marché deux roues en 2020

Gérer la ville au quotidien

L'écologie urbaine au service des habitants

La métropole bordelaise dispose d'un atout incomparable : son cadre de vie. La Communauté urbaine, conjointement avec les communes, a la responsabilité de le préserver. Adhérant pleinement aux orientations définies par le cadre national des Agenda 21 et le Grenelle de l'Environnement, la Cub joue son rôle moteur de la vie citoyenne en intégrant la notion de développement durable dans son action, tout en veillant à respecter l'équilibre budgétaire des services publics et la qualité de ces services. La lutte contre les gaz à effet de serre (GES) est l'une des priorités inscrites dans son plan climat territorial et les 5 finalités du Développement Durable seront reprises dans son agenda 21 : la question de la convergence et de l'optimisation des actions publiques Cub/communes pour un développement harmonieux et économe de notre territoire est au cœur de ces problématiques.

■ Optimiser la gestion des déchets ménagers

Depuis l'adoption du plan T.R.I.V.A.C en 1993, la communauté urbaine marque sa volonté d'assurer un service public de qualité en adéquation avec les besoins et les attentes des usagers, les contraintes environnementales et le développement économique du territoire. Pour cela la communauté urbaine veille à adapter son offre de service aux évolutions du tissu et de la typologie urbaine. Elle s'attache, en réponse aux enjeux du Grenelle de l'environnement, à diminuer le tonnage d'ordures ménagères non valorisées et veille à l'économie générale du service.

Pour répondre à ce dernier point, la Cub envisage, en concertation avec les communes, d'adapter le service à ce nouveau contexte. Une étude sur la généralisation de la collecte en fréquence 1+1 sera envisagée, particulièrement dans les secteurs pavillonnaires, ainsi que l'arrêt des prestations de lavage des bacs.

Parallèlement, les modes spécifiques de collecte sélective en habitat collectif seront étudiés au cas par cas en fonction des demandes et des ensembles concernés.

Pour diminuer le tonnage non valorisé, la Cub doit poursuivre sa politique concernant les centres de recyclage. Cependant, la Cub n'est pas, faute d'accord sur les terrains d'implantation, en mesure de répondre à la totalité des besoins et doit poursuivre sa politique d'équipement des centres existants afin de prendre en compte l'accroissement urbain et les besoins localisés au sud et à l'ouest de l'agglomération ainsi qu'au sud est de la rive droite.

Le contrat de co-développement devra être l'occasion pour la Cub de mieux préciser les secteurs à équiper ou les sites à développer afin que tant la Cub que la commune puissent être, notamment, en veille sur les opportunités foncières et l'intégration des équipements dans les projets de ZAC communautaires. Le développement d'un concept de déchetterie urbaine intégrée (intégration architecturale, paysagère fonctionnelle, recherche de compacité) et d'équipements modulaires facilitera la réalisation de cet objectif et permettra d'améliorer l'image et l'acceptabilité des équipements.

En partenariat avec les communes des solutions seront recherchées pour accueillir ou adapter les équipements suivants :

- Implantation de 6 centres de recyclage d'ici 2016: Bordeaux (Bastide, rue Amédée Saint Germain, Alfred Daney), Pessac (Bourgailh et Guttenberg), Eysines.
- Création d'une plateforme de maturation pour les mâchefers,
- Création d'une plateforme de traitement des déchets verts sur la rive droite (ou développement de partenariats pour mutualiser les équipements),
- Création de nouveaux centres intermédiaires de regroupement et de broyage (Touban, Bassens, Pessac),
- Implantation d'unités de valorisation matière par concassage sur l'agglomération.
- Extension du dépôt de Bègles,
- Création d'un centre administratif et de garage dans le secteur ouest de l'agglomération,
- Restructuration du centre de Bordeaux Latule.

Par ailleurs, la Communauté urbaine devra évaluer les mesures à prendre pour répondre aux objectifs de la future loi de programmation Grenelle de l'Environnement, et notamment, poursuivre la sensibilisation des habitants à la réduction de production des déchets.

La Cub associera les communes à l'ensemble de ces réflexions et projets de réalisation, notamment en sollicitant l'appui et la compétence des communes, pour mieux informer l'habitant des nouvelles modalités de collecte des déchets ménagers.

Objectif communautaire quantifié et indicateur :

Augmenter le recyclage matière et organique en conformité avec le Grenelle de l'environnement et le Plan Départemental de gestion des déchets ménagers.

■ Gérer l'eau, ressource et risque

Dans le domaine de l'eau, les objectifs de la communauté urbaine sont de promouvoir une gestion durable des ressources en eau (eau potable et cours d'eau), de réduire l'impact des rejets des systèmes d'assainissement sur le milieu naturel et de prévenir les risques d'inondations pluviales. La Cub entend donc vérifier l'adéquation des objectifs de développement de l'agglomération avec la vulnérabilité du territoire afin de travailler le cas échéant sur des possibilités de compensation.

Afin de promouvoir une gestion durable des ressources en eau, la Cub s'engage à faire diminuer les prélèvements en eau potable de la Cub, à préparer l'utilisation de nouvelles ressources d'eau potable en substitution des prélèvements dans la nappe profonde, et à promouvoir et favoriser les économies d'eau. Le renforcement de la recherche des fuites sur le réseau d'eau et l'amélioration du rendement du réseau d'eau répondent à ce dernier objectif.

La mise en place des périmètres de protection autour des captages d'eau potable devra être poursuivie.

Le réseau d'eau industrielle de la presqu'île d'Ambès devra être développé.

Les actions menées pour diminuer l'impact des rejets des systèmes d'assainissement de la Cub sur le milieu naturel seront poursuivies en améliorant la connaissance et la maîtrise des flux entrants et sortants des réseaux et, avec la station d'épuration Louis Fargues et la gestion dynamique du réseau, la pollution due aux rejets de temps de pluie devrait être quasi réduite de 60%.

Le programme de mise en conformité des stations d'épuration et du système d'assainissement collectif sera achevé sur les stations suivantes :

- Station d'épuration d'Ambès
- Station d'épuration Brazza
- Station d'épuration Louis Fargues

Dans le cadre de la gestion du réseau, il faudra envisager le nécessaire renouvellement des réseaux d'assainissement.

Par ailleurs, l'agglomération bordelaise est une zone particulièrement vulnérable au risque d'inondation d'origine pluviale et fluviale.

A ce jour, des solutions compensatoires d'assainissement pluvial sont mises en œuvre sur de très nombreux sites, ainsi qu'un programme de restauration des cours d'eau. Malgré l'efficacité des infrastructures créées, le territoire reste aujourd'hui vulnérable sur certains secteurs. Le schéma directeur des eaux pluviales arrête une programmation des équipements à mettre en œuvre d'ici 2015 et met l'accent sur l'amélioration de la qualité des milieux récepteurs.

Au titre des risques fluviaux, la Cub maintient son soutien aux initiatives des communes et de leurs partenaires (participation financière aux financements des SIVU).

Objectif communautaire quantifié et indicateur : (à développer)

Renforcer la protection des captages et des sources.

Diminuer les prélèvements en nappes profondes en conformité avec le SAGE Nappes profondes.

Développer le réseau d'eau industrielle : augmentation du nombre d'utilisateurs.

Diminuer les prélèvements d'eau de la Cub

■ Mettre en œuvre le Plan Climat à l'échelle du territoire : Favoriser les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables

Lancée en 2007 la démarche de Plan climat à l'échelle du territoire communautaire a pour objectif de mettre en place une politique de maîtrise des consommations énergétiques et de promotion des énergies renouvelables par le biais des compétences communautaires dans les domaines des transports/déplacements, de l'aménagement, de l'urbanisme, du logement et des déchets. Conformément au Grenelle de l'environnement, la CUB en tant que structure intercommunale joue un rôle d'animation et de coordination territoriale des projets concernant la thématique « énergie et climat » en complément des initiatives communales.

Le Plan Climat adopté par la CUB s'organise principalement autour des 3 axes :

- La réalisation d'un bilan carbone pour mesurer les consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du territoire.

- La définition d'actions pour favoriser la maîtrise des consommations énergétiques, le développement des énergies renouvelables sur le patrimoine communautaire et le logement social. La définition d'actions pour favoriser les déplacements alternatifs à la voiture (co-voiturage et auto partage des véhicules) et l'équipement en véhicules propres est également un levier important de la démarche communautaire.
- La communication et la sensibilisation sur le thème de l'énergie renouvelable avec le soutien de l'Agence Locale de l'énergie. L'agence locale de l'énergie peut également apporter une aide à la décision d'accompagnement aux communes qui la sollicitent.

Parmi les premières mesures découlant du Plan Climat acté par la CUB, la Communauté urbaine réalise sur 3 ans une thermographie aérienne du territoire communautaire. Elle s'engage également à diviser par 2 ses consommations énergétiques. Un projet de mise en place de 5 000 m² de panneaux photovoltaïques ainsi que le raccordement du site de Latule à Bordeaux au biogaz produit par la station Louis Fargue montrent l'engagement de la CUB sur cette thématique.

■ Limiter les nuisances

La Cub et les communes doivent s'engager dans la réduction des nuisances qu'elles soient acoustiques, et notamment les nuisances sonores dues à la proximité de l'aéroport, liées au rejet de GES, à la pollution atmosphérique, ...

En matière de nuisances sonores, la Cub conditionne son financement à la réalisation des protections phoniques ou autres solutions compensatrices auprès des maîtres d'ouvrage des grandes infrastructures.

Le contrat sera l'occasion de faire figurer ces engagements et d'associer les communes au travail partenarial mené avec les maîtres d'ouvrage, selon des conditions à définir.

La Cub a déjà réalisé une cartographie des ambiances sonores dans l'agglomération. Elle souhaite aujourd'hui actualiser les données, mais surtout accompagner les communes dans l'élaboration des plans d'actions à mettre en œuvre dans ce cadre.

Les politiques de la Cub en matière de déplacement et d'assainissement vont dans le sens d'une meilleure gestion environnementale en diminuant les rejets atmosphériques

Poser les bases d'un partenariat

Des échanges renouvelés

L'ambition des objectifs d'agglomération, les attentes très fortes en matière de proximité nécessitent la remise à plat des modalités de partenariats entre la Cub et les communes. La responsabilisation dans le cadre d'une subsidiarité, la définition de priorités, l'ouverture à l'expérimentation et à l'évaluation doivent présider à ces nouveaux principes.

L'enjeu est de trouver des modes de régulation plus souples qui favorisent la réactivité et l'engagement réciproque et ainsi mieux répondre aux exigences du Développement Durable.

Si le contrat de co-développement est l'illustration de ce renouveau, le champ d'application est plus large tant dans les modalités de débat avec nos habitants et de décision politique que dans les modalités de coopération et d'échanges.

■ Des modalités renouvelées de débat et de décision

La participation des habitants

Les règles du débat territorial seront renforcées et les habitants de la Cub seront davantage associés au processus des décisions appelées à dessiner l'avenir de l'agglomération.

Dans ce cadre, le conseil de développement durable est appelé à jouer un rôle important dans la redéfinition des bases du débat territorial.

Une *charte de la participation* actera la nouvelle méthodologie pour intégrer notamment la concertation le plus en amont possible des grands projets communautaires : le site « concertation » est une amorce de forum informatif et participatif, le débat engagé sur le franchissement Jean Jacques Bosc préfigure cette nouvelle façon de concerter.

Les communes resteront les pilotes de la concertation de proximité sur les projets les concernant avec l'assistance de la Cub.

Le fonctionnement institutionnel

A l'occasion du renouvellement du Conseil de Communauté, une réflexion a été engagée sur l'évolution du fonctionnement de la Cub.

Du point de vue institutionnel, cette réflexion a pour objectif d'approfondir la démocratie communautaire, de renforcer la participation des élus, de mettre en place des instances et des méthodes de travail correspondant au mieux aux enjeux de la mandature.

D'ores et déjà, le Bureau est élargi à l'ensemble des maires. L'ouverture des élus à des groupes de travail participe à l'évolution du fonctionnement institutionnel.

La conférence des communes permettra également d'aborder tous les enjeux d'agglomération et de favoriser les échanges d'expérience et la mise en place de réseaux de compétences.

Une commission « nouvelle gouvernance » a été créée comme signe fort de cette volonté de renouveau ; relations avec les communes, contrats de co-développement, évaluation des politiques, évolution des circonscriptions en antennes de proximité...les 24 élus qui composent la commission travailleront dans un souci de transversalité et d'évolution de la Cub vers de nouveaux modes de faire.

L'expérimentation et son évaluation peuvent guider la prise de décision politique.

■ Un partenariat avec les communes renforcé par davantage de souplesse et de proximité

Les engagements et des modalités de travail de la Cub plus lisibles

Les bases du partenariat sont des engagements respectifs respectés : c'est l'enjeu des contrats de co-développement où la commune définit ses priorités à 5 à 10 ans en accord avec le projet d'agglomération, la Cub engage les moyens d'y parvenir pour les 3 ans.

Les règles communautaires connaissent régulièrement des difficultés d'application sur le terrain : l'enjeu est de clarifier ou de définir des règles sans pour autant rigidifier leur application et tout en veillant au respect des normes supra communautaires qui s'imposent à nous.

Parallèlement, un important travail de codification des règles d'intervention qui régissent l'action et le fonctionnement de la Cub est engagé. Ces différents codes sont réalisés par domaine d'activité et seront à partager avec les services et les élus des communes : ils permettront, dans un premier temps, de donner de la lisibilité et de la cohérence aux différentes règles d'interventions communautaires, le cas échéant, d'engager une révision des politiques communautaires, prenant notamment en compte les difficultés d'application sur le terrain.

A titre d'illustration, le PLU est le document qui précise les règles d'aménagement de notre espace. En conformité avec le cadre juridique, et pour donner une lisibilité sur les échéances des différentes procédures envisagées pour faire évoluer ce document (modification, révision simplifiée et révision), il est envisagé un « cadencement » des procédures avec une modification annuelle, permettant la prise en compte régulière des études et projets et une révision tous les 4 à 5 ans. En parallèle, et à titre plus exceptionnel, il sera envisagé d'avoir recours à des procédures spécifiques de révision simplifiée ou de modification « restreinte ». Une révision est annoncée dès l'année 2009 : une évaluation expérimentale associant l'ensemble des acteurs du PLU est menée aujourd'hui par la Cub.

Une synergie Cub Communes aux services des habitants

Plusieurs initiatives illustrent les potentiels offerts par l'amélioration de la synergie entre la Cub et les communes :

La Cub s'apprête à faire un agenda 21. Cette démarche permet de bâtir un Agenda 21 complémentaire aux démarches déjà engagées par certaines communes et jouera un effet démultiplieur pour notre territoire.

Comme annoncé en introduction à ce document, un fonds de proximité est créé. Ce fonds fonctionnera sur le principe de la fongibilité des lignes budgétaires et permettra aux communes de répondre de façon souple et réactive aux besoins locaux en terme d'équipements de viabilisation et de petites opérations d'aménagement de leur espace public.

Les circonscriptions de voirie deviendront des antennes de proximité : le bilan de l'expérimentation sur 3 circonscriptions tests permettra d'affiner la notion de référent territorial et de vérifier les moyens nécessaires pour une réactivité plus grande. Il faudra veiller également à ce que ces antennes de proximité aient les moyens d'avoir une vision globale du fonctionnement de leur territoire.

La Cub peut être considérée comme un centre de ressources : Cubetcités est un outil exemplaire à ce titre, qu'il faut poursuivre et mieux intégrer comme outil de travail et d'échanges. Les contrats seront ouverts aux formes de coopérations techniques multiples et innovantes dans un souci d'efficacité et de solidarité.

Les objectifs prioritaires de la politique communautaire réaffirmés dans ce document constituent ainsi le cadre de la première étape de notre démarche de contractualisation. Ils seront évalués à mi mandature.

Les contrats seront le reflet des convergences entre les objectifs et politiques communautaires et le projet de territoire de la Commune.

Ainsi, l'échange sur le projet de la commune sera le deuxième temps fort qui nous permettra de mettre en commun nos moyens d'action au service du territoire et des objectifs communautaires et communaux et de concrétiser ainsi la première génération de contrat de co-développement entre la Cub et les communes pour la période 2009-2012 sur la base d'un projet territorial pour les 5 à 10 ans.